

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE PIERREFITTE-SUR-SEINE

CCASDEL2024\_12

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE EN DATE DU 16 MAI 2024

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES  
PAR LE PRÉSIDENT DU CCAS

Le Conseil d'Administration,

**Entendu**, les explications du Président du CCAS et sur sa proposition,

**Vu** les articles R123-21 et R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** la délibération en date du 10 juillet 2020 dans ses articles 1<sup>er</sup> et 3 décidant l'attribution à Monsieur Michel FOURCADE, Président du CCAS, d'une délégation de compétences et son obligation de rendre compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue à chaque séance du conseil d'administration.

**Prend acte** de la décision suivante :

CCASDEC2024_7	Pôle seniors loisirs	Organisation d'un séjour d'une semaine en Sardaigne à destination des seniors de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine en octobre 2024 : déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
---------------	-------------------------	--

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Et ont les membres présents, signé après lecture

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Président du CCAS,**



**Michel FOURCADE**

DATE DE PUBLICATION : 03 JUIN 2024

DATE DE TRANSMISSION EN PRÉFECTURE : 03 JUIN 2024